

## **CONTRAT D'ADHESION ACCES AU SERVEUR VisioTAG®**

### **CONDITIONS PARTICULIERES VALANT BON DE COMMANDE**

Exemplaire à retourner par courrier / fax à  
TAG TECHNOLOGIES, BP 37737 - 31677 Labège.  
Fax : (33) 05 61 00 11 72

M., Mmme ..... Demeurant .....code  
postal.....Ville.....

Reconnaît avoir reçu et pris connaissance des présentes conditions particulières et des conditions générales de vente de Tag technologies, les accepte sans réserve et atteste de l'exactitude des informations qu'il a communiquées pour la souscription du présent contrat.

Lesdites conditions particulières ne dérogent en rien aux conditions générales de vente de Tag Technologies.

## **Conditions Particulières**

### **1 – DEFINITION DU SERVICE**

Tag Technologies met à la disposition du client ci-après dénommé, l'accès au serveur VisioTag® selon les conditions d'utilisation suivantes :

- 1-1 L'accès au serveur est disponible 24/24 heures, jours ouvrables et fériés. Le serveur peut toutefois être accidentellement interdit d'accès pour raison de maintenance. Tag Technologies s'engage à ce que les coupures d'accès soient promptement rétablies par l'Hébergeur.
- 1-2 Le serveur est hébergé dans un centre sécurisé indépendant de Tag technologies répondant aux normes de surveillance, de protection et de sécurité requises pour assurer la sécurité (interne et externe) et la confidentialité du contenu des bases de données.
- 1-3 L'accès au serveur est réservé au signataire du présent contrat en tant que propriétaire détenteur du Code Secret Propriétaire (CSP) et aux personnes physiques ou morales auxquelles, en cas d'alarme transmise par le système DomoTAG®, le propriétaire du CSP aura transmis le Code Secret Aléatoire (CAU) pour lui permettre de pénétrer une seule fois et temporairement sur le Serveur Visiotag®.
- 1-4 Le propriétaire du CSP est seul responsable du choix de la personne à laquelle il confie le CAU et de l'usage que fera celle-ci des images visionnées sur le serveur.
- 1-5 L'accès au serveur permet au propriétaire du CSP et aux personnes physiques ou morales à qui il confie le CAU, de visionner les images prises en temps réel par la/les caméra(s) fournies exclusivement par Tag Technologies.
- 1-6 Il appartient au propriétaire du CSP d'informer si nécessaire les occupants du local protégé de la présence des caméras dans le respect notamment de l'article 10 de la Loi 95-73 du 21 janvier 1995 relative à la sécurité et du décret n°96-926 du 17 octobre 1996.
- 1-7 L'enregistrement d'images peut être demandé en ligne par le propriétaire du CSP ou la personne déléguée. Les images enregistrées sont conservées 7 (sept) jours francs à dater de la demande. Passé ce délai, les images enregistrées sont automatiquement détruites. L'enregistrement a une durée de 10 (dix) minutes maximum. L'utilisation des images enregistrées par le signataire au présent contrat relève de sa seule responsabilité soit lors de l'observation en temps réel soit à partir des images enregistrées et Tag Technologies ne saurait en aucun cas être appelé en responsabilité pour l'usage fait de ces images.
- 1-8 Tag technologies ne saurait être tenu pour responsable d'une rupture de liaison avec le serveur due à une défaillance de l'opérateur. De même, le taux de rafraîchissement des images par camera, nominalelement prévu toutes les secondes peut fluctuer en fonction de l'encombrement du réseau Internet et Tag Technologies ne peut être tenu pour responsable de la variation du taux de rafraîchissement nominal.

1-9 Seules les caméras programmées et fournies par Tag Technologies peuvent avoir accès au serveur VisioTAG.

## 2 - CONDITIONS D'ACCES

- 2- 1 L'accès au serveur est subordonné à l'enregistrement du présent contrat par Tag Technologies. Il est ouvert dans un délai de 24 heures maximum après réception du contrat.
- 2 2 Dès l'enregistrement du contrat d'adhésion, le Code Secret Propriétaire (CSP) est fourni au propriétaire du CSP par courrier confidentiel et recommandé sous la forme d'une carte (format carte de crédit) contenant le nom, prénom et CSP. Cette carte est personnelle et doit être conservée à l'abri de tout regard. En cas de perte, le propriétaire de la carte doit en informer immédiatement Tag Technologies soit par le numéro vert 0800 100 100 , soit par le numéro de Hot line 0825 360 602. Tag Technologies procède alors immédiatement au blocage d'accès au serveur et un nouveau CSP est fourni au Propriétaire.

## 3- CONDITIONS TARIFAIRES

3-1 L'accès au serveur est soumis au paiement d'un droit d'accès annuel, payable par avance en début de période annuelle, sur présentation de facture, la date anniversaire correspondant à la date de signature du contrat initial.

3-2 Tarifs du droit d'accès

PERIODE	DE 1 A 2 CAMERAS	DE 3 A 4 CAMERAS
Année 1	offert	offert
Année 2 et suivantes	108 € T.T.C.	180 € T.T.C.

Le Client Propriétaire du CSP

Tag Technologies

Bon pour accord, le .....  
(Mention manuscrite)

Signature



**TAG TECHNOLOGIES**  
S.A.S. au capital de 87.300 €  
RCS 2005B1886